



Règlement du Concours Photo : **"Regards sur Saint-Victor-de-Cessieu"**

1. Organisateur

La mairie de Saint-Victor-de-Cessieu organise un concours photo gratuit ouvert à tous les habitants majeurs du village.

2. Thème : "Valoriser notre cadre de vie"

Capturez un lieu, une ambiance ou un détail qui représente notre village.

⚠ Contrainte impérative : Aucune personne ne doit être identifiable sur la photo (respect du droit à l'image).

3. Comment participer ?

Date limite : Avant le 17 mai.

Envoi : Par mail à communication@saintvictordecessieu.fr.

Format obligatoire : Pour chaque photo soumise, vous devez envoyer les deux versions : 1 format Portrait ET 1 format Paysage.

Infos à fournir : Précisez votre nom, prénom et adresse dans le mail.

4. Sélection et Récompense

Le jury (élu de la commission communication) choisira la photo qui illustrera le prochain bulletin municipal. Les critères sont l'originalité, le respect du thème et la qualité de la prise de vue.

5. Droits d'auteur et Utilisation

En participant, vous certifiez être l'auteur de la photo. Vous autorisez la commune de Saint-Victor-de-Cessieu à utiliser gratuitement votre cliché pour ses publications (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affiches) afin de promouvoir le village, avec mention de votre nom.

6. Acceptation

La participation à ce concours entraîne l'acceptation de ce règlement.